



## CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

Diplôme de niveau 3 (ancienne nomenclature niveau V)  
[RNCP38565](#)

**Formation par alternance  
à PLÉRIN**

<p><b>Public concerné, nombre,</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Public non salarié, demandeur d'emploi,</li> <li>Public en contrat d'apprentissage avec l'ARFASS,</li> <li>Public salarié dans le cadre du plan de formation de l'entreprise, dans le cadre d'un congé de formation,</li> <li>Toute personne en formation individuelle, auditeur libre,</li> </ul> <p>- Un entretien préalable permettra d'accompagner dans le projet professionnel.</p> <p>- Le groupe est constitué 15 à 20 personnes par action de formation.</p>
<p><b>Prérequis, modalités et délai d'accès</b></p>	<p><b>La formation s'adresse à toutes personnes majeures déjà titulaires d'un CAP car la formation porte exclusivement sur les modules professionnels.</b></p> <p>Le délai entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation peut varier de 8 mois pour les premières inscriptions à 2 mois pour les dernières inscriptions.</p> <p><b>Attention</b> : S'il y a financement, les demandes doivent être anticipées afin de respecter la demande et la validation du financement.</p> <p>Certains diplômes, permettent d'être dispensés d'une ou plusieurs épreuves.</p> <p><b>Cf. : liste des diplômes permettant des dispenses d'épreuves professionnelles au CAP AEPE.</b></p>
<p><b>Présentation générale</b> (Problématique, intérêt)</p>	<p>La formation se déroule par alternance. 10 semaines en centre de formation. 24 semaines stage en entreprises proposées par la MFR</p> <p><b>Les stages obligatoires : 14 semaines obligatoires pour passer l'examen.</b></p> <p>- 0 à 3 ans : crèche, halte-garderie, MAM, assistant maternel. <b>3 semaines de stage minimum.</b></p> <p>- 3 à 6 ans : école maternelle. <b>2 semaines de stage minimum</b></p> <p><b>Les autres semaines de stage peuvent être réalisées dans une structure au choix, correspondant au projet professionnel du stagiaire.</b></p>

<b>Objectifs</b>	<p>La personne titulaire du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance sera capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'assurer l'accueil, les soins d'hygiène corporelle, l'alimentation et la sécurité de l'enfant,</li> <li>• De contribuer à son développement et à son éducation,</li> <li>• D'assurer l'entretien et l'hygiène ses différents espaces de vie.</li> </ul>
<b>Contenu de la formation</b>	<p>Accompagner le développement du jeune enfant  Exercer son activité en accueil collectif  Exercer son activité en accueil individuel</p>
<b>Modalités pédagogiques</b>	<p><b>Moyens pédagogiques :</b>  La formation s'organise autour d'apports théoriques concrétisés par des mises en situation et exercices pratiques, des études de cas.  Les méthodes participatives impliquant les stagiaires sont valorisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• exercices, capitalisation de l'expérience professionnelle, exposés, film, vidéo... mais aussi ;</li> <li>• Supports pédagogiques : 2 livres : Prévention santé environnement et Sciences médico-sociales.</li> <li>• Matériel de vidéo projection ;</li> <li>• Salles ;</li> <li>• Salle de puériculture et cuisine pédagogique.</li> </ul> <p><b>Méthodes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Active,</li> <li>• Interrogative.</li> </ul> <p><b>Modalités :</b>  Présentiel, expérientiel (période en milieu professionnel), autoformation accompagnée.</p>
<b>Compétences / Capacités professionnelles visées</b>	<p>Les compétences et/ou capacités professionnelles peuvent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Techniques</li> <li>- Relationnelles</li> <li>- Organisationnelles</li> <li>- Transversales...</li> </ul>
<b>Durée</b>	<p>- 10 semaines en centre soit <b>350 heures</b> et 24 semaines en stages soit <b>840 heures</b>  Horaires au centre de formation : Les lundis, mardis jeudis et vendredis de 8h15 à 12h15 et de 13h45 à 16h45. La journée de formation du mercredi se fait en distanciel ou en présentiel selon les études de cas proposées par les formateurs. Soit <b>35 heures</b> de cours par semaine.</p> <p>Les horaires de stage sont à définir avec l'entreprise accueillante. Ces horaires doivent être compris entre <b>32h et 35 h</b> par semaine au maximum.</p>
<b>Dates</b>	<p><b>Du 04 septembre 2026 au 04 juin 2027.</b>  Après cette date, les examens se dérouleront dans le centre d'examen prévu par l'académie.</p>

<b>Lieu(x)</b>	Maison Familiale Rurale de PLERIN pour la formation théorique. Les stages se déroulent ensuite dans les structures choisies par les apprenants, en fonction de leur zone géographique.	
<b>Coût par participant</b>	Formation (heures en centre de formation) : 2641,80 € <b>TOTAL 2641.80 €</b>	Frais de dossier : 30 € Adhésion à l'association : 30 € Autres frais (sorties et activités) : 50 € Fournitures pédagogiques (2 livres) : 40 € <b>TOTAL 150 €</b>
	<b>TOTAL pour l'année de formation 2791,80 €* (Le cout des repas reste à ajouter en fonction de la demande : 10,135 €/repas)</b>  <i>*La formation peut être financée par le CPF ou France Travail</i>	
<b>Responsable de l'action, Contact</b>	LE BRIS Marie-Charlotte 02-96-33-44-60 <a href="mailto:m.lebris@mfr.asso.fr">m.lebris@mfr.asso.fr</a>	
<b>Formateurs, animateurs et intervenants</b>	<p><b>FORMATEURS et MODULES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Marie-Charlotte LE BRIS</b> <b>Coordinatrice de formation</b> Préparation aux épreuves EP1-EP2-EP3 Suivi des fiches EP1 Economie Sociale Familiale (cadre de vie)</li> <li>- <b>Gaïd LE GUILLOU</b> <b>Co-coordinatrice de formation</b> TP CUISINE Alimentation Suivi des fiches EP1 Animation Entretien des locaux</li> <li>- <b>Lucie LE GALL</b> Biologie Soins de l'enfant Sciences médico-sociales (développement de l'enfant)</li> <li>- <b>Sandrine BLANZIN (réfèrent handicap)</b> Sciences médico-sociales (cadre juridique) Structure et public de la petite enfance</li> </ul>	

<p><b>Suivi de l'action</b></p>	<p>Plusieurs outils permettent aux apprenants de vérifier le suivi de la formation qu'ils suivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Emargement par les stagiaires (centre de formation et entreprise),</li> <li>- Attestation de stage à la fin de chaque stage,</li> <li>- Grilles de compétences,</li> <li>- Livret de suivi de stage,</li> <li>- Visite de stage par le formateur,</li> <li>- entretien individuel,</li> </ul>
<p><b>Evaluation de l'action</b></p>	<p>L'évaluation de l'action de formation se fait par le biais :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des visites de stage,</li> <li>- Des temps d'accueil en retour d'entreprise,</li> <li>- Des grilles de compétences complétées à chaque fin de stage,</li> <li>- Des bilans écrits en fin de session de formation.</li> </ul> <p>Les apprenants passent ensuite 3 épreuves professionnelles qui sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 : Accompagner le développement du jeune enfant</li> <li>2 : Exercer son activité en accueil collectif</li> <li>3 : Exercer son activité en accueil individuel</li> </ol> <p>La définition détaillée des épreuves, s'étudie en entretien individuel et en réunion de rentrée.</p> <p><b><i>Pour l'année 2024, 100% des candidats en formation continue ont obtenu l'examen.</i></b></p> <p><b><i>Pour l'année 2025, 100% des candidats en formation par apprentissage ont obtenu l'examen.</i></b></p>
<p><b>Passerelles et débouchés possibles</b></p>	<p>Plusieurs débouchés possibles :</p> <p>Concours d'ATSEM,          Concours d'auxiliaire de puériculture,          Demande d'agrément pour devenir assistante maternelle,          Concours de moniteur éducateur,          Travailler en crèche ou école maternelle privée avec le CAP AEPE.</p> <p>CODE ROME K1303 ; K1207 ; J1304 ;</p>